

Assemblée extraordinaire des délégués 2007 : OUI franc au lancement de l'initiative populaire «jeunesse + musique».

musik bewegt
mouvement musical
movimento musicale
moviment musical


Schweizer Musikrat SMR
Conseil Suisse de la Musique CSM
Consiglio Svizzero della Musica CSM
Cussegl Svizzer da la Musica CSM

Le comité du CSM avait convoqué ses membres en assemblée extraordinaire, le 23 mars 2007, pour prendre position sur le lancement de l'initiative populaire « Jeunesse +Musique ».

En termes francs, la présidente du Conseil national, Mme Christine Egerszegi-Obrist (PRD/AG), le constitutionnaliste et professeur de droit administratif Rainer Schweizer, et les responsables du groupe de travail ad hoc, Hector Herzig et Mark Flury, ainsi que la conseillère nationale Brigitte Häberli-Koller (PDC/TG) ont expliqué la nécessité du lancement de l'initiative et présenté ses chances de réussite en 2007, qui est une année électorale. Ils ont motivé et justifié son libellé. Ils ont évalué son impact politique et exhorté les membres du CSM, représentant tout de même un demi-million de personnes, à faire preuve de courage et à s'engager pour cette cause importante. Même si l'initiative échouait, la musique aurait fait entendre sa voix et mis en lumière, ce qui n'est pas du tout négligeable, la situation catastrophique de l'enseignement de la musique et des activités musicales des jeunes.

Les délégués des associations présentes ont entendu favorablement les informations fournies, ont pu poser des questions, émettre des critiques, ou manifester leur enthousiasme. Sur plus de trente organisations membres, seulement deux sociétés suisses ont déclaré devoir s'abstenir pour éviter des conflits d'intérêt.

Les autres associations ont approuvé la proposition du comité du CSM de lancer l'initiative proposée avec un budget de 250'000 francs pour sa première année.

Initiative populaire

L'initiative populaire « Jeunesse +Musique » souhaite inscrire dans la Constitution fédérale une nouvelle disposition relative à l'enseignement et à l'apprentissage de la musique à l'école et hors du domaine scolaire ainsi qu'à l'encouragement des talents musicaux.

La Constitution fédérale du 18 avril 1999 devrait être modifiée comme suit :

Art 67a (nouveau) *Formation musicale*

¹ La Confédération et les cantons encouragent la formation musicale, en particulier des enfants et des jeunes.

² La Confédération fixe les principes de l'enseignement de la musique à l'école, de l'accès de la jeunesse aux activités musicales et de la promotion des musiciens doués.

La Chancellerie de la Confédération devra examiner, ces prochaines semaines, le texte de l'initiative pendant que le CSM constituera le comité d'initiative. En principe, la récolte des signatures pourrait débuter au mois de juin, pour autant que le budget de Frs 250'000 soit garanti à hauteur du 90 %. Les sociétés membres devront confirmer auprès du CSM leur promesse de contribution financière, jusqu'à la fin du mois de mai 2007. Si le montant nécessaire n'était pas trouvé dans le délai prévu, le comité s'est réservé la possibilité de retirer l'initiative, après consultation de l'assemblée des délégués, ou de la transmettre à une autre organisation. Le comité du CSM espère cependant que, l'objectif financier étant atteint, il puisse lancer la récolte des signatures, le 1^{er} juin 2007.

Pour le moment, l'assemblée extraordinaire des délégués du Conseil suisse de la musique a approuvé le lancement de l'initiative constitutionnelle «Jeunesse+Musique» sous l'égide du CSM. Après avoir donné d'autres informations sur le comité d'initiative, le calendrier, la récolte de signatures, le comité de patronage, l'examen du texte (voir dessus) par la Chancellerie fédérale, etc. (toutes les informations seront incessamment communiquées par le secrétaire général du CSM, Patrick Linder), le président Alois Koch a conclu l'assemblée en ces termes: «L'instant est historique!»

Ce moment est effectivement historique, mais le travail ne fait que commencer pour le CSM, pour toutes les associations affiliées et pour les 500'000 musiciens et musiciennes qu'elles représentent!

Avec votre association, votre société, vos musiciens, votre chorale ou votre école, aidez le CSM à financer l'initiative populaire « jeunesse + musique ». Ce n'est que grâce à vos contributions de solidarité que l'initiative aboutira. A cet effet, chaque montant, du plus modeste au plus important, est nécessaire et bienvenu. Un grand merci !

Compte de chèques postaux 60-300860-7

Conseil Suisse de la Musique CSM, 5000 Aarau
Au profit de l'initiative «jeunesse et musique »